

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 177

présenté par

M. Chassaigne, M. Charroux, M. Sansu, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Dolez et Mme Fraysse

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend supprimer l'article prévoyant en 2015 un prélèvement de 255 millions d'euros sur les ressources du Fonds national de gestion des risques en agriculture.

Ce prélèvement, opéré sans concertation, n'est pas justifié et ne se fera pas au profit des agriculteurs, qui connaissent pourtant des difficultés grandissantes.